



Délibération du Conseil Municipal Séance du 5 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 8

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
28/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

Absents excusés :

M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal,
Mme GADY Sarah donne pouvoir à Mme SORBIER Chloé,
M. MONCHAUX Eric donne pouvoir à M. BLOT Dominique

Absent :

M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : Mme TERRIER Sandra

Objet : Convention d'implantation de Points d'Apport Volontaire (PAV) et modalités d'exploitation des sites (Délibération n° 2024-51)

Le nouveau schéma de collecte des matériaux recyclables est opérationnel depuis le 1er janvier 2023.

Considérant la mise en place de nouveaux équipements (cotonnes fibreux et emballages verre), il est nécessaire d'harmoniser pour l'ensemble du territoire les modalités de mise à disposition par les communes d'emplacements destinés à accueillir les points d'apport volontaire ainsi que leur entretien. Un modèle de convention a donc été établi à cet effet. Il a pour objet de préciser les conditions techniques et financières liées à la gestion des Points d'Apport Volontaire.

Il est précisé que cette convention formalisée est proposée uniquement pour les PAV dit « standard » tel que défini dans la convention.

Cette nouvelle convention sera signée avec les 55 communes, et elle rendra caduque les précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention type annexée à la présente délibération.
- autorise le maire à signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 021-212105852-20241205-2024_51-DE



Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle

Le Maire, Pascal BORTOT

